

SEANCE DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le 10 avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur ARRABIT Bernard, maire.

Hor ziren / Présents : ANSOLA Gratien - BEYRIE Argitxu - ERNAGA Xantxo - ERREA Maritxu - DAGORRET Jean-Baptiste - ETCHEGARAY Jean-Pierre -

Ezin etorriak / Absents excusés : ETCHEMENDY Christelle – LAGOURGUE Joseph-

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance : ERREA Maritxu -

20/002– Fixation des taux des impôts locaux pour l'année 2017

(Nomenclature 7.2.2 – Fiscalité – Vote des taux)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la création de la Communauté d'Agglomération Pays-Basque, les communes ne percevront plus la fiscalité des entreprises, ni la part départementale de la TH. Il a été décidé d'en neutraliser l'impact pour les communes et les contribuables.

Il expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux. Considérant que le budget 2017 nécessite des rentrées fiscales nécessaires de **133 352 €**.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **FIXE** les taux de la façon suivante :

TAXES	Taux référence 2016	Taux neutralisés votés pour 2017	Bases imposition prévisionnelles 2017	Produits à taux constants
T.H	16,01 %	13,14 %	522 100 €	68 604 €
F.B	10,30 %	13,15 %	440 300 €	57 899 €
F.N.B.	34,66 %	42,02 %	16 300 €	6 849 €
			TOTAL	133 352 €

21/002 – Vote du budget primitif 2017 - Budget Communal

(Nomenclature 7.1 – Décisions budgétaires – BP 2017 (commune de St Martin d'Arrossa)

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2017 pour la Commune de Saint-Martin-d'Arrossa tel qu'il a été présenté :

<u>Investissement</u> :		Dont restes à réaliser
Dépenses	331 813 €	55 785 €
Recettes	331 813 €	66 243 €
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	614 304 €	
Recettes	614 304 €	

22/002 – Vote du budget primitif 2017 – Régie des Eaux*(Nomenclature 7.1 : Finances locales : BP 2017 – REGIE DES EAUX)*

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2017 pour la Régie des Eaux de la commune de Saint-Martin-d'Arrossa tel qu'il a été présenté :

<u>Investissement</u>		Dont restes à réaliser
Dépenses	168 744 €	12 000 €
Recettes	168 744 €	68 350 €
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	175 155 €	
Recettes	175 155 €	

23/002– Tarif de l'eau potable pour l'année 2017*(Nomenclature 9.1 – Autres domaines de compétence des communes – fixation du prix de l'eau pour 2017)*

Le Maire informe au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix de l'eau pour l'année 2017. Il rappelle qu'une nouvelle tarification a été mise en place par délibération du 28 juin 2016.

Le tarif qui avait été retenu est une seule tranche de tarification quel que soit le volume d'eau consommée et par contre une augmentation du prix de l'abonnement par compteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de maintenir le tarif de l'eau fixé en 2016,
- **CONFIRME** pour l'année 2017 la tarification suivante :

Eau potable	Prix / m3
Tarif du m3 d'eau potable	1,02 €
Abonnement compteur	55,00 €

24/002 – Tarif de l'eau assainie pour l'année 2017*(Nomenclature 9.1 – Autres domaines de compétence des communes – fixation du prix de l'eau assainie pour 2017)*

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le prix de l'eau assainie pour l'année 2017.

Suite au déficit de fonctionnement du service assainissement, Il rappelle qu'une nouvelle tarification a été mise en place par délibération du 28 juin 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de maintenir le tarif de l'eau fixé en 2016,
- **CONFIRME** pour l'année 2017 la tarification suivante :

Eau potable	Prix / m3
Tarif du m3 d'eau potable	1,10 €
Abonnement compteur	62,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à SAINT-MARTIN D'ARROSSA/ ARROSSA, le 14 Avril 2017.

Le Maire,

Bernard ARRABIT